

**Association Française pour le Développement  
des Véloroutes et Voies Vertes (AF3V)**

Délégation des Landes

c/o association Place au Vélo Marsan

délégués : Jean-François et Claire LATASTE

11 rue Alain Michèle

40000 MONT DE MARSAN

Tel 05 58 46 30 05

à Mr Henri EMMANUELLI

Président du Conseil Général des Landes

23, rue Victor Hugo

40025 MONT DE MARSAN CEDEX

Mont de Marsan, le 6 Juin 2014

OBJET : véloroutes et voies vertes sur le territoire de Marsan Agglo

Monsieur le Président

Dans la continuité de la collaboration définie avec vos services lors de la réunion du 19 Mars 2013 au cours de laquelle l'AF3V avait rencontré mesdames Frédérique Lemont et Sylvie Saint-Sevin, notre association a rencontré le Mardi 3 Juin dernier la communauté de communes de Marsan Agglomération, représentée par son vice-président, monsieur Jean Yves Paronnaud.

Nous avons abordé lors de cette entrevue le devenir des véloroutes inscrites au schéma départemental et qui traversent le territoire de cette communauté de communes, à savoir :

1) l'EV3, ou véloroute des pèlerins, dont une portion déjà réalisée par le conseil Général arrive de l'Est depuis Villeneuve de Marsan, et dont la continuation doit suivre la Midouze par le chemin de halage ou de petites routes proches de la rivière.

2) la voie verte qui reliera Mont de Marsan à Bordeaux par Luxey et Saint Symphorien, où elle rejoindra les voies vertes qui existent déjà en Gironde, en traversant le Parc Naturel Régional, très intéressé par ce projet.

3) la voie verte vers Saint Sever (jonction avec la véloroute qui suivra le cours de l'Adour en passant par la portion déjà réalisée entre Augreilh à Saint Sever et presque Dax), qui devrait profiter du tracé de l'ancienne voie ferrée Mont de Marsan-Hagetmau..

De ces trois itinéraires, celui qui semble le plus simple à réaliser, qui, du moins, n'a pas rencontré d'objection de la part des représentants de Marsan Agglomération, c'est la voie verte allant vers Bordeaux, d'autant plus que, dans le projet de l'entrée Nord de Mont de Marsan (route de Sabres) une piste en site propre est prévue jusqu'au rond-point de l'échassier.

La réalisation de la voie verte vers Saint Sever se heurte, semble-t-il, au problème de l'utilisation de la voie ferrée. Face à ce problème, nous avons signalé à nos interlocuteurs l'existence de la procédure du « transfert de gestion » entre RFF et les collectivités intéressées qui a déjà permis la réalisation de voies vertes sur des emprises ferroviaires inutilisées.

Quant au chemin de halage, il semblerait que la crue exceptionnelle de l'hiver dernier fasse craindre que cette piste, à réaliser en dur (ce qui ne veut pas dire forcément : goudronnée) ne soit fortement et fréquemment endommagée. Cependant nous avons rappelé que le Conseil Général prévoit de faire un aménagement comparable le long de l'Adour, qui connaît des crues beaucoup plus fréquentes que la Midouze (vos services ont lancé Lundi 2 Juin l'enquête d'utilité publique concernant cet itinéraire).

En outre, comme nous l'avons fait remarquer lors de la réunion, le chemin de halage, qui existe depuis le Moyen Age, n'a pas été très endommagé, du moins sur le territoire de la communauté de Marsan Agglomération depuis qu'il n'est plus entretenu : il est utilisé comme chemin de randonnée piétonne et figure à ce titre sur la carte de l'Office du Tourisme du Marsan, qui le recommande.

Nous avons donc recommandé à nos interlocuteurs de prendre contact avec le service Environnement du Conseil Général afin de pouvoir étudier avec lui les modalités pratiques de mise en œuvre de la réalisation future de ces itinéraires dont le Conseil général mesure tout l'intérêt.

C'est en espérant une concrétisation prochaine de ces projets que je vous prie d'agréer, monsieur le Président, l'assurance de ma considération.

La secrétaire de l'association  
Déléguée départementale AF3V

Claire LATASTE